

MAIRIE de
PARON
89100



Téléphone 03.86.83.93.93
Télécopie 03.86.83.93.91

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 02 décembre 2015**

(articles L. 2121-15 et L. 2121-26)
du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie le deux décembre deux mille quinze à dix-huit heures trente, en séance publique, en vue de délibérer sur la question inscrite à l'ordre du jour.

Etaient présents : M. Bernard CHATOUX, maire, Mme Françoise BLONDEAU-DOUGY, Mme Simone DURANTON, Mme Odile IMBERT, adjoints au maire, M. Claude DEGREMONT, Mme Jeannine FAHRNER, M. René ROLIN, Mme Micheline FLIZOT, M. Jean-Pierre LACOUR, Mme Évelyne ALEXANDRE, Mme Denise THUILLIER, Patrick BISCARRA, M. Jean-Michel PLANCHE, M. Alain FOUCHY, Mme Anne-Marie DEBAIS, M. Claude CAMUS, Mme Angélique LIEGEY, conseillers municipaux

Etaient excusés : M. Jean-Claude VERGNOLLES (pouvoir à Mme IMBERT), Mme Anne CARILLER (pouvoir à Mme BLONDEAU-DOUGY), M. Jean-Luc GIVORD (pouvoir à Mme DURANTON), M. Jean-Marc CHAFFAROD (pouvoir à M. CHATOUX), Mme Marie-Thérèse CHICOUET (pouvoir à M. DEGREMONT), M. Jacques TIBY, M. Christian JACQUES, M. Fabien VANHELMELRYCK (pouvoir à M. Camus), Mme Sandrine BAUDELLOT (pouvoir à Mme LIEGEY), M. GUILLOTON

Secrétaires de séance : M. Jean-Michel PLANCHE

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Bernard CHATOUX, maire, qui procède à l'appel nominal.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Jean-Michel PLANCHE est nommé secrétaire de séance

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 et du 26 NOVEMBRE 2015

COMMUNICATIONS DU MAIRE

Monsieur le maire porte à la connaissance de l'assemblée les informations suivantes :

- Monsieur Didier Cabaret & Monsieur Jacques Renon
Remerciements pour l'exposition au Pôle Culturel

- Pour information
Monsieur Claude Degrémont fera partie des commissions suivantes :
 - Police, environnement et cadre de Vie;
 - aménagement du territoire et Urbanisme ;
 - Commission de Gestion de l'Eau.

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il a adressé un courrier le 30 octobre dernier à la fédération des chasseurs afin de les alerter sur les dégâts occasionnés par les sangliers. Il a ensuite rencontré le président de la société de chasse de la commune, qui a d'ailleurs prévu une battue le 13 décembre dans le secteur de la rue des paillons.

**2015.09.01 - CONTRAT UNIQUE D'INSERTION CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT
DANS L'EMPLOI – Recrutement d'un agent à la Halte – Garderie**

Le conseil municipal à l'unanimité,

- Autorise le maire à signer une convention avec l'État en vue du recrutement d'un agent par contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi à compter du 5 janvier 2016 à raison de 35 heures hebdomadaires.

**2015.09.02 - Extension du périmètre de la Communautés de Communes du Sénonais
aux communes Armeau, les Bordes, Dixmont, Etigny, Passy, Rousson, Véron,
Villeneuve sur Yonne en vertu de l'article L5211-18 du CGCT**

M. Camus s'interroge sur l'absence de Subligny dans l'extension du périmètre. Monsieur le maire lui répond que cette commune fait déjà partie dans la communauté de communes du Gâtinais.

Le conseil municipal à l'unanimité,

- Approuve la proposition de la Communauté de communes du Sénonais d'étendre son périmètre aux communes d'ARMEAU, LES BORDES, DIXMONT, ETIGNY, PASSY, ROUSSON, VERON, VILLENEUVE S/ YONNE.

2015.09.03 - Transformation de la Communauté de Communes élargie en Communauté d'Agglomération

Le conseil municipal à l'unanimité,

- Donne son accord à la transformation de la Communauté de Communes du Sénonais en Communauté d'Agglomération, au titre de l'article L5211-41 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Valide les projets de statuts de la future Communauté d'agglomération, tels qu'annexés, et adaptés au régime d'une Communauté d'Agglomération.
- Souhaite le maintien du transfert des compétences de l'eau et de l'assainissement comme énoncées par la loi NOTRe soit au 1er janvier 2018 optionnelles ou soit le 1er janvier 2020 intégrales, mais favorable au SPANC à compter du 1er janvier 2016.

2015.09.04 - Détermination du nombre de sièges de la future Communauté d'Agglomération en vertu de l'article L5211-6-1 et suivants du CGCT

Monsieur le maire indique qu'il va falloir procéder à un vote de scrutin de liste à un tour pour désigner les 4 délégués communautaires. 4 listes ont été dressées, Mme Liegey et M. Planche sont nommés accesseurs.

Liste 1 : M. Chatoux, M. Jacques, Mme Blondeau-Dougy, Mme Duranton

Liste 2 : M. Chatoux, M. Jacques, M. Biscarra, Mme Duranton

Liste 3 : M. Chatoux, M. Jacques, M. Biscarra, Mme Blondeau-Dougy

Liste 4 : M. Chatoux, Mme Blondeau-Dougy, Mme Duranton, M. Biscarra,

Monsieur le Maire annonce les résultats de vote 22 voix pour la liste 4, 1 voix pour la liste 2 et 1 voix pour la liste 3.

Le conseil municipal à l'unanimité,

- Se prononce pour la mise en œuvre d'une solution « sans accord local » au sens de la Loi, aboutissant à la répartition des délégués telle qu'indiquée au sein du tableau ci-dessus,

Le conseil municipal à 22 voix pour et 2 contre,

- Désigne M. CHATOUX, Mme BLONDEAU-DOUGY, Mme DURANTON, M. BISCARRA, suivant un vote à scrutin de liste à un tour, comme délégué communautaire de la future Communauté d'Agglomération.

2015.09.05 - Désignation d'un représentant de la commune à la commission locale d'évaluation des charges transférées

Le conseil municipal à l'unanimité,

- Désigne Monsieur Bernard CHATOUX comme délégué titulaire à la CLECT
- Désigne Madame Françoise BLONDEAU-DOUGY comme déléguée suppléante à la CLECT

2015.09.06 - Modification du règlement de fonctionnement des services périscolaires et extrascolaires

Le conseil municipal à l'unanimité,

- Adopte le règlement de fonctionnement des services périscolaires et extrascolaires dans sa version actualisée qui entrera en vigueur le 1er janvier 2016, tel qu'annexé.

2015.09.07 - Modification du tarif de l'eau et de l'assainissement

Mme Flizot rappelle qu'une augmentation de 9 centimes a déjà été votée le 30 juin dernier. Monsieur le maire lui répond que l'augmentation suit les décisions de la communauté de communes d'augmenter la contribution de l'assainissement, afin de payer l'amortissement de la station d'épuration. Elle demande alors si un relevé d'eau va être réalisé avant le 1^{er} janvier pour que les contribuables paient leur consommation de juin à décembre au tarif voté en juin. La facturation établie en juin lors du relevé fera référence au tarif voté à compter du 1^{er} janvier 2016 car le tarif à prendre est celui à la date de facture. M. Camus suggère de voter l'augmentation au 1^{er} juin 2016, mais monsieur le maire lui fait remarquer que la collectivité n'aura pas la recette et risque de perdre environ 17 000 € alors que l'entretien de l'assainissement est de sa compétence.

M. Camus soulève le problème de modifier le tarif sur une eau déjà consommée. Monsieur le maire explique que la difficulté est dans le fait que la CCS raisonne en année civile alors que la facturation d'eau est de juin à juin.

M. Planche ajoute que si le conseil décide de ne pas répercuter l'augmentation, c'est l'ensemble des citoyens qui paieront et ce ne sera pas en fonction de la consommation de chacun, ce qui est injuste, il faut que le paiement soit au réel de ce qui a été consommé. Mme Flizot demandant quand sera la prochaine augmentation de la CCS pour l'assainissement, monsieur le maire lui répond le 1^{er} janvier 2017.

Le conseil municipal adopte par 17 voix pour et 7 contre (MM CAMUS, VANHEMELRYCK, ROLIN, LACOUR et Mmes LIEGEY, BAUDELLOT, FLIZOT)

- Décide de modifier les tarifs de l'eau et de l'assainissement comme ci-dessous à compter du 1^{er} janvier 2016 :

	Tarif au 1/7/2015	Tarif au 1/01/2016
Abonnement annuel	15,00 €	15,00 €
Eau	1,29 €	1,29 €
Préservation des ressources en eau	0,062 €	0,06 €
Redevance de pollution domestique	0,41 €	0,415 €
TVA	5,50 %	5,50 %
Modernisation des réseaux de collecte	0,30 €	0,30 €
Assainissement	1.92 €	2.01 €

2015.09.08 - BUDGET DE L'EAU – Charges de personnel

Le conseil municipal à l'unanimité,

- Autorise le remboursement de la somme de 81 761.95 €.

2015.09.09 – BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT – Charges de personnel

Le conseil municipal à l'unanimité,

- Autorise le remboursement de la somme de 32 939.65 €.

2015.09.10- BUDGET PRINCIPAL – Décision modificative n° 4

Le conseil municipal à l'unanimité,

- Adopte la décision modificative n° 4 sur le budget principal, telle qu'annexée à la présente délibération

2015.09.11 - NUMÉRIQUE – Retrait de la délibération au titre du contrat de canton

Le conseil municipal à l'unanimité,

- Demande le retrait de la subvention au titre du contrat de canton, pour le numérique, auprès du Conseil départemental en vue d'un transfert sur les travaux du complexe Roger Treillé.

2015.09.12 - COMPLEXE ROGER TREILLE – Demande de subvention au titre du contrat de canton

Le conseil municipal à l'unanimité,

- Sollicite auprès du Conseil Départemental la subvention de 134 600 € au titre du contrat de canton pour l'aménagement du Complexe Roger Treillé.

2015.09.13 - ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE – Demande de subvention au Conseil Général

Le conseil municipal à l'unanimité,

- Sollicite la subvention du Conseil Départemental pour l'école municipale de musique et de danse à hauteur de 17 000 €

2015.09.14 - Convention avec la Commune de Villeneuve sur Yonne – Mise à disposition de matériel communal

M. Camus demande si M. Jacques, le psychologue est d'accord avec ce principe vu qu'il va utiliser la matériel. Monsieur le maire lui répond alors que le matériel appartient à la commune de Villeneuve sur Yonne et que les tests sont ceux qu'il utilise actuellement. L'inspectrice de Sens 2 nous a également appuyés dans notre démarche en nous donnant raison de mutualiser. L'achat de ces tests est prévu en 2017, avec les nouvelles versions.

Le conseil municipal à l'unanimité,

- Autorise le maire à signer la convention relative à la mise à disposition de matériel par la commune de Villeneuve sur Yonne.

2015.09.15 - NUMÉRIQUE – Consultation publique des opérateurs – Absence de projet

Monsieur le Maire précise que le marché de consultation des entreprises vient d'être lancé.

Le conseil municipal à l'unanimité,

- Prend acte de l'absence de projet de réseau très haut débit par les opérateurs.

2015.09.16 - ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE ET DE DANSE – Convention de mise à disposition de personnels avec Yonne Arts Vivants pour l'année 2016

Le conseil municipal à l'unanimité,

- Autorise le maire à signer la convention de mise à disposition de personnels enseignants à passer avec Yonne Arts

QUESTIONS ET INTERVENTIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

M. Biscarra demande à ce que sur chaque convention figure le même intitulé pour la commune de Paron, et de supprimer sur la convention Yonne Arts Vivants, l'hôtel de ville. M. Camus interrogeant sur la mise à disposition de la salle des adjoints, monsieur le maire lui demande de prendre rendez-vous avec lui afin de finaliser les conditions. Il informe l'assemblée de l'organisation d'un marché de Noël par l'association des parents d'élève à l'école Paul Bert. Monsieur le maire ajoute que les policiers seront mis à disposition dans le

cadre du renforcement de Vigipirate. Un rappel aux enseignants sur les mesures de sécurité dans les écoles va être adressé prochainement.

M. Lacour questionne sur le recrutement du policier municipal, Monsieur le maire lui répond qu'aucune candidature n'a encore été retenue et qu'il est très difficile de trouver le bon profil, M. Camus confirme que dans la police nationale aussi, il y a plus d'offres que de postulants.

Mme Blondeau Dougy informe que le passage pour les maisons illuminées sera le 15 décembre, et que le nombre de candidats pour l'instant est très faible.

La séance est levée à 19 heures 45.

Fait à Paron, le 02 décembre 2015

Le maire,

SIGNÉ

Bernard CHATOUX

Le secrétaire de séance

SIGNÉ

Jean-Michel PLANCE